



Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 13 mars 2017, 19 h, 175, rue Kildare (parc des Saphirs)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5).

En l'absence de M. Jean-Philippe Mathieu (district 3) et de M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Mme Maude Simard, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 092-03-17

Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 093-03-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 03-2017

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Dépôt

7. Dépôt du procès-verbal de correction PVC-004-17

Avs de motion

8. Avis de motion – Adoption d'un règlement établissant la tarification des différents services, modifiant le Règlement 793-16
9. Avis de motion – Adoption d'un règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17

Adoption de règlement

10. Adoption du Règlement 792-16 – *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*
11. Adoption du Règlement 797-17 – *Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, modifiant le Règlement 583-09*
12. Adoption du Règlement 799-17 – *Règlement régissant les matières résiduelles, modifiant le Règlement 548-08*
13. Adoption du Règlement 800-17 – *Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et l'affectation de la somme de 447 000 \$ des soldes disponibles des règlements 567-08, 583-09, 587-09, 590-09, 607-10, 628-11, 636-11, 649-12, 650-12 et 691-13 en vue de financer une dépense de 447 000 \$*
14. Adoption du Règlement 803-17 – *Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017, modifiant le Règlement 795-17*

Trésorerie

15. Dépôt de la 3^e programmation de la TECQ

Approvisionnement

16. Adjudication de contrat à *Beaudoin Hurens* pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la préparation des plans et devis et la surveillance de divers projets



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

17. Adjudication de contrat à *Sani-Orléans inc.* pour le nettoyage de conduites d'égouts, de regards d'accès et de puisards
18. ~~Adjudication de contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles 2018 à 2022~~ – REPORTÉ
19. Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

Urbanisme

20. Demande de PIIA – 6, rue de Lucerne
21. Demande de PIIA – 16, rue du Centre
22. Demande de PIIA – lot 5 584 420 (rang St-Léon)
23. Nomination de M. Romain Néron au sein du Comité consultatif d'environnement et de développement durable (CCEDD) en remplacement de Mme Marie-Ève Lemieux

Travaux publics

24. Acceptation provisoire des travaux de construction du bâtiment du parc des Saphirs

Ressources humaines

25. Nomination de Mme Marion Chêne, à titre de préposée aux prêts, temps partiel, au statut régulier
26. Adhésion au programme Un pont pour demain – plan municipal d'emploi pour les jeunes des centres jeunesse du Québec
27. Ratification du contrat traitant des conditions de travail des employés cadres CTEC01-2017
28. Désignation d'un responsable – Régime de retraite simplifié
29. Prolongation de la période de probation de M. Guillaume Bédard, à titre de directeur du Service de la sécurité publique

Loisirs

30. Reconnaissance de Matinées mères-enfants aux fins du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif
31. Reconnaissance de La Chorale l'Écho des Montagnes aux fins du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif
32. Participation financière de la Ville au projet de mise en place d'une trame verte et bleue (circuit cyclable)
33. Nominations au sein du Comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine (CCACP)

Sécurité publique

34. Atteinte des objectifs du schéma de couverture de risques

Divers

35. Vente des terrains sur la rue St-Paul
36. Avril, mois de la jonquille
37. Motion de remerciement

Période de questions

38. Période de questions

Dispositions finales

39. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 094-03-17 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

ADOPTION DES COMPTES

4. 095-03-17

Adoption des comptes – Lot 03-2017

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 03-2017 au montant de 1 155 074,20 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

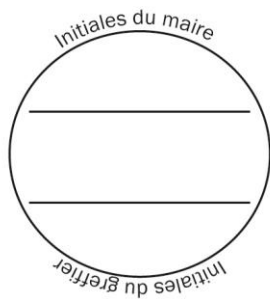
SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 13 MARS 2017	
Accent Contrôles Électroniques inc.	- \$
Action Sentiers Lavallois	2 000.00 \$
AECOM Consultants inc.	17 492.30 \$
Air liquide Canada inc.	339.18 \$
Air liquide Canada inc.	1 635.09 \$
Alain Gariépy en fiducie	2 100.00 \$
Arde Électrique inc.	3 373.25 \$
Arde Électrique inc.	1 034.68 \$
ARPO Groupe Conseil	32 729.94 \$
Asphalte Lagacé Ltée	- \$
Association des Professionnels à l'Outillage Municipal	325.00 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	686.40 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	139.12 \$
Benoit Couture	235.70 \$
Bernard Frédéric	235.70 \$
C.C.A.P.	224.95 \$
C.C.L. Formules d'affaires	673.75 \$
C.O.M.A.Q.	1 069.27 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	3 491.37 \$
Capital Propane inc.	315.74 \$
Carrossier C. Clavet	1 477.43 \$
Catapulte Communication	2 298.58 \$
Centre de Santé SBDL	500.00 \$
Charles-Auguste-Fortier inc.	395 968.40 \$
Chouinard Marie-Ève	1 205.00 \$
Communauté métropolitaine de Québec	11 627.66 \$
Compass Minerals Canada Corp.	20 881.00 \$
CONFIAN	1 785.66 \$
Coop santé de Sainte-Brigitte-de-Laval	500.00 \$
Costco american express	39.55 \$
Côté Fleury	298.88 \$
Créapub Design	531.76 \$
Création animation mascottes	356.42 \$
CUMMINS EST DU CANADA INC.	2 103.18 \$
Dan électrique	441.86 \$
Daniel Brazeau, consultant	1 812.20 \$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés	10 998.44 \$
Distribution Michael Prévost	239.40 \$
DV Systems inc.	3 583.51 \$
École de danse Nadia Desgagnés	3 449.25 \$
Emco Ltée	778.38 \$
Employé # 399	38.70 \$
Employé # 435	3.75 \$
Employé # 454	40.25 \$
Employé # 469	376.02 \$
Employé # 500	59.87 \$
Employé # 517	2 854.55 \$
Employé # 551	417.16 \$
Énergie Valero inc.	15 625.81 \$
Érabièrre du Lac Beauport	510.00 \$
Fédération québécoise des municipalités	620.87 \$
Ferti-sol plus	1 502.72 \$
Flash Tribu	597.87 \$
Fonds d'information sur le territoire	72.00 \$
Fournitures de bureau Denis	1 653.62 \$
Francis Gauthier, photographe	500.00 \$
G&K Services Canada Inc.	391.65 \$
G4 Architecture Faguy + Brisson Architectes & associés	4 501.28 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	450.88 \$
Garda World	247.12 \$
Gardium sécurité inc.	385.83 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 13 MARS 2017	
Gaudreau environnement inc.	(9 891.03) \$
Gaudreau environnement inc.	47 571.00 \$
GPA	148.33 \$
Groupe Archambault inc.	442.32 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	242.67 \$
Groupe Négotel inc.	0.58 \$
Groupe Négotel inc.	470.18 \$
Groupe Pub Action	370.22 \$
Guillot 1981 inc	438.40 \$
Hewitt Équipement Limitée	1 753.69 \$
Husky Neige Inc.	25 687.91 \$
Hydro Québec	29 296.83 \$
Hydro Québec	73 358.14 \$
Ici l'info	678.35 \$
Imprimerie Sociale	884.15 \$
Industrie Canada	2 657.00 \$
Industrielle Alliance 02579	68 062.81 \$
Info Page	82.09 \$
Interconnexions LD	28.17 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	62.95 \$
J.A. Larue Inc	9 955.61 \$
Jimmy Laprise	50.00 \$
Johannie Methot	185.41 \$
Josée Pageau	373.55 \$
Konica Minolta Business Solutions	177.42 \$
La Rue Notaires inc	1 842.48 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc	709.97 \$
Laboratoire Environex	324.81 \$
Latulippe inc.	180.01 \$
Le groupe Déziel	186.91 \$
Leclerc Communications inc. - CJEC	12 157.46 \$
Les Copies de la Capitale inc.	608.60 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	1 031.95 \$
Les entreprises L.T.	26 804.29 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos	159.94 \$
Les huiles Desroches inc.	28.83 \$
Les produits Opti-max inc.	30.93 \$
Leucan	1 000.00 \$
Librairie Pantoute	23.05 \$
Location Gervais Québec	435.96 \$
Logitech plus	164.87 \$
Louis Hamel enr.	5 493.28 \$
Luc Boulanger	198.91 \$
Lumen	436.72 \$
M Broderie	469.97 \$
M. Lemieux inc.	282.29 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	31 036.94 \$
Maison des Jeunes de Sainte-Brigitte-de-Laval	16 000.00 \$
Marie-Josée Rivard	53.00 \$
Marilou Logan Nolet	200.00 \$
MED EXPRESS	189.68 \$
Ministre du Revenu du Québec	72 618.23 \$
NAPA pièces d'autos	21.76 \$
Nathalie Dorval	17.50 \$
Orizon mobile	141.31 \$
Pâtisserie le Far	48.30 \$
Pause café Soleil	247.45 \$
Pétroles S. Racine inc.	742.78 \$
Pierre Leclerc Musi-Conte	272.50 \$
PitneyWorks	520.79 \$
Pneus Bélisle	786.43 \$
Productions Logico organisation d'événements	719.17 \$
Proludik	4 777.21 \$
Radiateurs ACME inc.	1 147.36 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	12 790.97 \$
Receveur Général du Canada	26 751.87 \$
Références Systèmes inc.	488.64 \$
Références Systèmes inc.	2 568.26 \$
Régulvar	1 447.84 \$
Renaud-Bray	2 890.55 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 13 MARS 2017	
Renée Laroche et Pierre Mercier	5 000.00 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	38 418.90 \$
Réseau de Développement Économique SBDL	500.00 \$
Réseaulasernet Inc.	409.99 \$
Robert Boileau inc.	2 960.61 \$
Rona	381.23 \$
S.S.Q. Groupe financier	8 362.15 \$
S.T.P. inc	126.47 \$
Sani Orléans inc.	560.51 \$
Sarah Drolet-Picard	88.75 \$
SCFP	1 444.30 \$
SCFP - Section locale 5187	1 017.24 \$
Scolart	49.42 \$
SÉAO -Constructo	1 085.60 \$
Sépaq	484.13 \$
Service d'Entretien Bérubé Inc.	137.74 \$
Servodirection D.S.G. inc.	287.44 \$
Signalisation Lévis inc.	147.63 \$
Simon-Pierre Allen	404.71 \$
Sinto Inc	518.77 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	15 383.92 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 195.15 \$
Société québécoise d'information juridique	69.00 \$
Société québécoise d'information juridique	17.25 \$
Stéphanie Blackburn	7.00 \$
Sylvie Verrette	235.70 \$
Telus Québec	22 227.28 \$
Toshiba	49.60 \$
Transport scolaire La Québécoise	1 437.18 \$
Transporteur en Vrac de Montmorency Inc	864.92 \$
Valérie Girouard	65.00 \$
Ville de Québec	146.61 \$
Vincent Thomassin	459.90 \$
Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre	8 565.63 \$
Total des effets présentés au conseil du 13 mars 2017	1 155 074.20 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou le trésorier à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

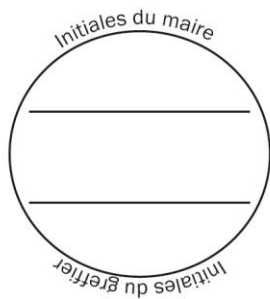
SUIVI

5. 096-03-17 Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

6. 097-03-17 Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la Rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Comité de circulation
 - Représentant au conseil d'établissement de l'école du Trivent
- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sport et loisirs



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Représentant des associations sportives
- Comité du budget
- Âge d'or
- Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- Action Sentiers Lavallois

- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'Association de motoneige et de VTT

DÉPÔTS

7. 098-03-17 Dépôt du procès-verbal de correction PVC-004-17
Conformément à l'article 92.1 LCV, la greffière, Mme Maude Simard, avocate, dépose le procès-verbal de correction PVC-004-17 et ses documents explicatifs.

AVIS DE MOTION

8. 099-03-17 Avis de motion – Adoption d'un règlement établissant la tarification des différents services, modifiant le Règlement 793-16
Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 795-17, établissant la tarification des différents services. La modification vise à ajouter des tarifs pour un camp d'été scientifique et pour les demandes de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et de modifier la clause pour les vidanges de fosses septiques supplémentaires.

9. 100-03-17 Avis de motion – Adoption d'un règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17
Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

10. 101-03-17 Adoption du Règlement 792-16 – Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Considérant que la Ville a le pouvoir, en vertu de l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1 (ci-après LAU), d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

Considérant que la technique du projet particulier permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet;

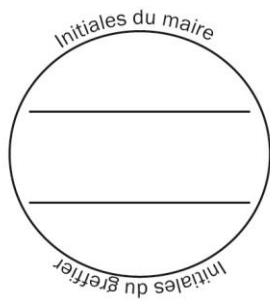
Considérant qu'un règlement concernant les projets particuliers peut s'avérer un complément fort utile à la réglementation d'urbanisme existante, sans permettre toutefois à un projet de déroger aux objectifs du plan;

Considérant que la technique des projets particuliers est un outil intéressant qui facilite la mise en valeur d'emplacements problématiques et la flexibilité dans l'application de la réglementation d'urbanisme;

Considérant que la Ville est dotée d'un Comité consultatif d'Urbanisme (ci-après CCU), conformément à la LAU;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2017;

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement 792-16 – *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, le 16 janvier 2017;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 27 février 2017, conformément à la LAU;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 13 mars 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 792-16 - *Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

11. 102-03-17

Adoption du Règlement 797-17 - Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, modifiant le Règlement 583-09

Considérant le Règlement 583-09 - *Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 sur les lots 181-P et 182-P du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Brigitte-de-Laval, circonscription foncière de montmorency et autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût* adopté par le conseil municipal le 6 avril 2009 et approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 12 juin 2009;

Considérant que le nombre d'unités attribué et prévu pour chaque bassin et sous bassin de taxation a été modifié lors de la construction des développements domiciliaires;

Considérant qu'il y a lieu de revoir le nombre d'unité dans le bassin de taxation représentant la phase 2 du Domaine Sainte-Brigitte-sur-le-Golf, prévu à l'article 3 du Règlement 583-09 et de l'annexe C afin de les faire correspondre avec la réalité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2017;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

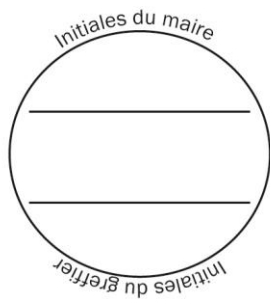
Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 13 mars 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 797-17 - *Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, modifiant le Règlement 583-09*;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. 103-03-17 Adoption du Règlement 799-17 - Règlement régissant les matières résiduelles, modifiant le Règlement 548-08

Considérant qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions du Règlement 548-08 - *Règlement régissant les matières résiduelles*, conformément au nouveau plan de mise en œuvre du PGMAR de la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ);

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2017;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 13 mars 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse déclare l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 799-17 - *Règlement régissant les matières résiduelles, modifiant le Règlement 548-08*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

13. 104-03-17 Adoption du Règlement 800-17 - Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et l'affectation de la somme de 447 000 \$ des soldes disponibles des règlements 567-08, 583-09, 587-09, 590-09, 607-10, 628-11, 636-11, 649-12, 650-12 et 691-13 en vue de financer une dépense de 447 000 \$

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2017 2018-2019 a été adopté à la séance du 12 décembre dernier;

Considérant que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, L.R.Q., c D-7;

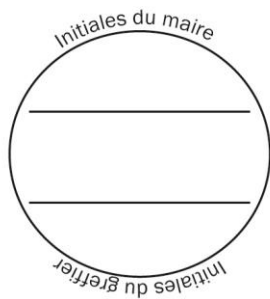
Considérant que le coût des acquisitions de véhicules est estimé à 447 000 \$ selon l'estimation des coûts du directeur du Service des travaux publiques et du directeur du Service des finances et trésorier en date du 9 mars 2017, décrite à l'annexe A - Estimé - Règlement 800-17, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2017 pour un montant de 447 000 \$;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition de véhicules et un emprunt de 447 000 \$, financée à même des soldes disponibles de règlements précédemment adoptés et approuvés :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- D'adopter le Règlement 800-17 - *Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et l'affectation de la somme de 447 000 \$ des soldes disponibles des règlements 567-08, 583-09, 587-09, 590-09, 607-10, 628-11, 636-11, 649-12, 650-12 et 691-13 en vue de financer une dépense de 447 000 \$*
- De procéder à une tenue de registre auprès des personnes habiles à voter, le cas échéant;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

14. 105-03-17 Adoption du Règlement 803-17 - Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017, modifiant le Règlement 795-17

Considérant que la Ville est régie par la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 ainsi que la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-47.1;

Considérant la modification apportée aux règlements d'emprunt 583-09 et 625-11 relativement à l'augmentation de la station d'épuration;

Considérant que le règlement établissant les taux de taxes doit être cohérent avec la modification des règlements 583-09 et 625-11;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2017;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 13 mars 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier la clause taxation pour l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration pour l'exercice financier 2017:

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 803-17 - *Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2017, modifiant le Règlement 795-17;*
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRÉSORERIE

15. 106-03-17 Dépôt de la 3^e programmation de la TECQ

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la 3^e programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou le trésorier à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENTS

16. 107-03-17

Adjudication de contrat à *Beudoïn Hurens* pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de la préparation des plans et devis et la surveillance de divers projets

Considérant la Résolution 445-12-16 autorisant le lancement de l'appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre de divers projets, soit la réfection des rues Langevin et de l'Étang, la mise à niveau de la conduite de trop-plein au 35, rue Goudreault et de la réparation des conduites des rues du Collège et de la Patinoire et l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte Nord;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres public le 16 février et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 mars dernier;

Considérant les résultats de l'analyse des soumissions par le comité de sélection :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	MONTANT (AVANT TAXES)	POINTAGE FINAL	RANG
Beudoïn Hurens	85	70 915,00 \$	19.04	1
ARPO Groupe conseil	86	75 369,00 \$	18.04	2
CHG Groupe conseil	77	79 000,00 \$	16.08	3
Pluritec	84	122 080,00 \$	10.98	4

Considérant que suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, la conformité de la soumission ayant obtenu le plus haut pointage final a été analysée et que cette dernière est conforme;

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnement et du comité de sélection d'adjuger le mandat à la firme ayant obtenu le plus haut pointage soit *Beudoïn Hurens*, pour un pointage de 19.04 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre de divers projets, au soumissionnaire conforme ayant le meilleur rang, soit *Beaudoin Hurens* pour un montant de 70 915,00 \$, avant les taxes applicables;
- Que les crédits soient pris à même les règlements d'emprunt en lien avec les travaux programmés dans la TECQ et de l'élargissement de l'avenue Sainte-Brigitte, suivant les approbations du MAMOT;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 108-03-17 Adjudication de contrat à Sani-Orléans inc. pour le nettoyage de conduites d'égouts, de regards d'accès et de puisards

Considérant la Résolution 070-02-17 autorisant le lancement de l'appel d'offres pour le nettoyage de conduites d'égouts, de regards d'accès et de puisards;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres sur invitation le 20 février 2017 dernier et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 mars dernier;

Considérant les résultats de l'analyse des soumissions :

ITEMS	SANI-ORLÉANS	SANCOVAC 2000	BILDRAIN
LOT A Vacuum (taux horaire)	144.95 \$	155.00 \$	- \$
LOT A Vaccum - urgence (taux horaire)	174.95 \$	205.00 \$	- \$
LOT A Pression (taux horaire)	144.95 \$	155.00 \$	- \$
LOT A Pression - urgence (taux horaire)	174.95 \$	205.00 \$	- \$
LOT A Combiné (taux horaire)	159.95 \$	190.00 \$	- \$
LOT A Combiné - urgence (taux horaire)	189.95 \$	240.00 \$	- \$
LOT B Pompe Succion (coût unitaire)	11.35 \$	15.00 \$	- \$
LOT C Camion (taux horaire)	275.00 \$	350.00 \$	- \$

Considérant la conformité des deux soumissions;

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements d'adjuger le contrat à *Sani-Orléans inc.*, soit le plus bas soumissionnaire, pour une durée de trois (3) ans inclusivement, conformément au prix soumis pour chacun des lots, tel qu'illustrés ci-haut :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat à *Sani-Orléans inc.*, soit le plus bas soumissionnaire, pour une durée de trois (3) ans inclusivement, conformément au prix soumis pour chacun des lots, tel qu'illustrés ci-haut;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. 109-03-17 Adjudication de contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles 2018 à 2022 REPORTÉ

19. 110-03-17 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

Considérant que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Considérant que la Ville désire se joindre à ce regroupement;

Considérant que, conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Considérant que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017:

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que la Ville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;
- Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;
- Que la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- Que la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général (ou la directrice générale adjointe) ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

20. 111-03-17

Demande de PIIA – 6, rue de Lucerne

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction en zone de contraintes visuelles;

Considérant la demande de PIIA 2017-0003 déposée le 8 février 2017;

Considérant que le requérant souhaite construire un bâtiment principal dans une zone de contraintes visuelles et que cette construction est assujettie aux normes relatives zones de contraintes visuelles et sommets de montagne, soit le chapitre 4 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

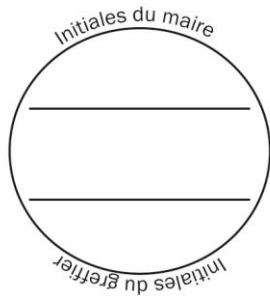
Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 21 février 2017, afin d'autoriser la demande de PIIA 2017-0003 et de permettre la construction d'un bâtiment principal en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de PIIA 2017-0003 et de permettre la construction d'un bâtiment principal en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

21. 112-03-17 Demande de PIIA – 16, rue du Centre

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction en zone de contraintes visuelles;

Considérant la demande de PIIA 2017-0002 déposée le 14 février 2017;

Considérant que le requérant souhaite construire un bâtiment principal dans une zone de contraintes visuelles et que cette construction est assujettie aux normes relatives zones de contraintes visuelles et sommets de montagne, soit le chapitre 4 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 21 février 2017, afin d'autoriser la demande de PIIA 2017-0002 et de permettre la construction d'un bâtiment principal en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de PIIA 2017-0002 et de permettre la construction d'un bâtiment principal en zone de contraintes visuelles, conformément aux documents soumis;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 113-03-17 Demande de PIIA – lot 5 584 420 (rang St-Léon)

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission du permis de construction en zone de contraintes visuelles et en zone récréo-touristique;

Considérant la demande de PIIA 2016-0044 déposée le 14 février 2017;

Considérant que le requérant souhaite construire un bâtiment principal dans une zone de contraintes visuelles et que cette construction est assujettie aux normes relatives zones de contraintes visuelles et sommets de montagne, soit le chapitre 4 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que la construction projetée dans une zone récréotouristique et que cette construction est assujettie aux normes relatives aux zones « RF » et « RT », soit le chapitre 6 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

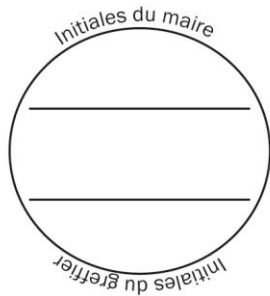
Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères du PIIA;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 21 février 2017, afin d'autoriser la demande de PIIA 2016-0044 et de permettre la construction d'un bâtiment principal en zone de contraintes visuelles et dans une zone récréotouristique, conformément aux documents soumis :

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'accepter la demande de PIIA 2016-0044 et de permettre la construction d'un bâtiment principal en zone de contraintes visuelles et dans une zone récréotouristique, conformément aux documents soumis;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

23. 114-03-17

Nomination de M. Romain Néron au sein du Comité consultatif d'environnement et de développement durable (CCEDD) en remplacement de Mme Marie-Ève Lemieux

Considérant que Mme Marie-Ève Lemieux a été nommé membre du Comité consultatif d'environnement et de développement durable le 13 avril 2015;

Considérant que Mme Marie-Ève Lemieux cumule plus de trois absences consécutives, non motivées au CCEDD;

Considérant que les règles de régie interne du CCEDD prévoient que le CCEDD dénonce la situation au conseil municipal lorsqu'un membre du CCU s'absente pendant plus de trois séances consécutives et que celui-ci doit prendre les mesures appropriées;

Considérant que l'appel de candidature lancé par le comité consultatif d'environnement et de développement durable (CCEDD);

Considérant que M. Romain Néron a manifesté son désir de s'impliquer au sein de ce comité;

Considérant l'expérience professionnelle de M. Romain Néron;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'environnement et de développement durable (CCEDD):

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De destituer Mme Marie-Ève Lemieux du Comité consultatif d'environnement et de développement durable (CCEDD);
- De nommer M. Romain Néron comme membre du comité consultatif d'environnement et de développement durable (CCEDD), pour un mandat de deux (2) ans, en remplacement de Mme Marie-Ève Lemieux;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

24. 115-03-17

Acceptation provisoire des travaux de construction du bâtiment du parc des Saphirs

Considérant que des travaux de construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs ont débuté en 2016, conformément au devis SBDL2014-09;

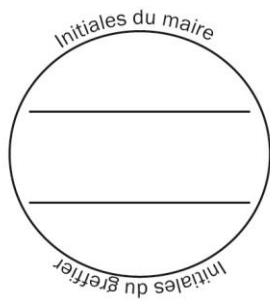
Considérant que ces travaux sont complétés, à l'exception des déficiences;

Considérant que le budget initial et les modalités contenues dans l'appel d'offres SBDL2014-09 ont été respectées;

Considérant l'inspection du bâtiment en date du 13 janvier 2017 et 17 février 2017 en structure/civil et en électromécanique;

Considérant que le 9 mars 2017, la Ville a reçu le certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage. Ce rapport inclut plusieurs défaillances à corriger;

Considérant que lesdites défaillances devront être corrigées en partie au mois de mars et avril et plusieurs autres à l'été 2017.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant la recommandation de paiement n°9 au montant de 344 395,22 \$, avant les taxes applicables, reçue le 10 mars 2017;

Considérant la recommandation favorable de l'architecte mandatée au dossier, soit Mme Caroline Guérard, de la firme Régis Côté, reçue le 9 mars 2017;

Considérant la recommandation favorable du directeur des services techniques :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que le conseil municipal accepte de façon provisoire les travaux de construction du bâtiment de service situé au parc des Saphirs, sous réserve des déficiences et des travaux à compléter, tel que décrit dans le certificat d'achèvement substantiel, en date du 9 mars 2017;
- De procéder au paiement de la directive de paiement n°9 au montant de 344 395,22 \$, avant les taxes applicables, dans le cadre du projet de la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, à même le Règlement 651-12;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

25. 116-03-17

Nomination de Mme Marion Chêne, à titre de préposée aux prêts, temps partiel, au statut régulier

Considérant la Résolution 061-02-16 embauchant Mme Marion Chêne, à titre de préposée aux prêts en remplacement d'un congé;

Considérant que le départ de la personne qui occupait ce poste de façon régulière;

Considérant l'intérêt de Mme Marion Chêne d'occuper le poste de préposée aux prêts de façon régulière, à temps partiel;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire:

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à la nomination de Mme Marion Chêne à titre de préposée aux prêts, temps partiel, au statut régulier, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. 117-03-17

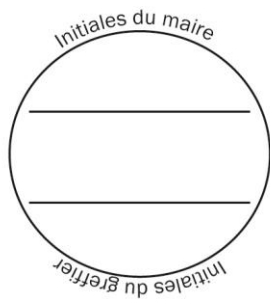
Adhésion au programme Un pont pour demain – plan municipal d'emploi pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

Considérant que chaque année 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

Considérant que les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et, qu'à ce titre, ils veulent y contribuer;

Considérant que les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé Un pont vers demain visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, met en œuvre à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

Considérant que ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

Considérant que l'Union des municipalités (UMQ) s'engage par ce partenariat à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve un (1) emploi d'été et/ou un stage dans le cadre de ce programme;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

27. 118-03-17

Ratification du contrat traitant des conditions de travail des employés cadres CTEC01-2017

Considérant que le contrat traitant des conditions des employés ECH01-12-Employés cadres hiérarchiques, adopté en 2012, devait être modifié afin d'être cohérent aux conventions collectives négociées au cours des dernières années;

Considérant la proposition du nouveau contrat de travail portant le nom et le numéro : « Contrat traitant des conditions de travail des employés cadre CTEC01-2017 » ;

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Contrat traitant des conditions de travail des employés cadre CTEC01-2017, applicable à tous les cadres;
- D'abroger tous contrats de travail antérieurs ainsi que le contrat traitant des conditions des employés ECH01-12-Employés cadres hiérarchiques, adopté en 2012, et ses avenants;
- D'autoriser la mairesse et la mairesses suppléante à signer les contrats de travail.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 119-03-17

Désignation d'un responsable – Régime de retraite simplifié

Considérant que la Ville offre actuellement un Régime de retraite simplifié à tous ses employés réguliers (adhésion obligatoire) et temporaires (adhésion facultative) des classifications d'employés suivantes : cadres, cols blancs et cols bleus;

Considérant que le responsable du contrat à la Ville était Mme Jessie Fradette et que celle-ci n'est plus à l'emploi de la Ville;

Considérant que la gestion du régime de retraite simplifié relève des ressources humaines :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- De désigner comme responsable du contrat # 02579-001 du Régime de retraite simplifié de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval Mme Audrey Beaulieu, directrice générale adjointe, et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents afférents à ce contrat.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 120-03-17

Prolongation de la période de probation de M. Guillaume Bédard à titre de directeur du Service de la sécurité publique

Considérant la Résolution 330-09-16 nommant M. Guillaume Bédard directeur du Service de la sécurité publique;

Considérant que la Résolution 330-09-16 prévoyait que la nomination était conditionnelle à une période de probation au cours de laquelle M. Guillaume Bédard devait obtenir son grade d'officier 1 de l'École Nationale des Pompiers de Québec (ENPQ) et recevoir la recommandation favorable du directeur général et du consultant mandaté pour l'accompagner durant cette période;

Considérant que le rapport du consultant mandaté n'a pu émettre une recommandation à ce jour;

Considérant que la période formation pour obtenir le grade d'officier 1 de l'École Nationale des Pompiers de Québec (ENPQ) n'a pu être offerte au cours des derniers mois;

Considérant la recommandation de la directrice générale adjointe et du directeur général de prolonger la période de probation jusqu'au 13 septembre 2017, afin de permettre la réalisation des conditions de la probation :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De prolonger la période de probation de M. Guillaume Bédard, à titre de directeur du Service de la sécurité publique, au 13 septembre 2017, au cours de laquelle il devra obtenir son grade d'officier 1 de l'École Nationale des Pompiers de Québec (ENPQ) et recevoir la recommandation favorable du directeur général et du consultant mandaté pour l'accompagner durant cette période;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 121-03-17

LOISIRS

Reconnaissance de Matinées mères-enfants aux fins du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

Considérant que Matinées mères-enfants, œuvrant sur le territoire de la ville, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre assurance de dommages offert par le programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que ce conseil reconnaissance, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'organisme Matinées mères-enfants;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31. 122-03-17

Reconnaissance de La Chorale l'Écho des Montagnes aux fins du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adhéré au programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

Considérant que La Chorale l'Écho des Montagnes, œuvrant sur le territoire de la ville, demande à être reconnu par ce conseil aux fins d'adhérer et de prendre assurance de dommages offert par le programme de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que ce conseil reconnaissance, aux fins du programme d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), l'organisme La Chorale l'Écho des Montagnes;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 123-03-17

Participation financière de la Ville au projet de mise en place d'une trame verte et bleue (circuit cyclable)

Considérant que la Ville souhaite participer au projet de La Traversée de la Jacques-Cartier, piloté par la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de la mise en place d'une trame verte et bleue (circuit cyclable sur route) par la Communauté métropolitaine de Québec;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite réaliser un projet de piste cyclable sur l'avenue Sainte-Brigitte, de la limite de Beauport jusqu'au cœur villageois;

Considérant que ce projet a été approuvé par la MRC de La Jacques-Cartier en janvier 2017;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec participera au financement de ce projet, pour un montant de 50 000\$:

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que la Ville s'engage à réaliser le prolongement et l'aménagement d'une piste cyclable reliant l'Arrondissement Beauport au cœur villageois;
- Que la Ville s'engage à réaliser la première phase de ses travaux avant le 31 décembre 2017, soit la réalisation des plans et devis ainsi que l'acquisition de bandes de terrain du tronçon de l'intersection de la rue des Monardes au cœur villageois;
- Que la Ville s'engage à défrayer les coûts nécessaires à la réalisation de ce projet, soit 50 000 \$ pour la première phase;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



33. 124-03-17

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Nominations au sein du Comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine (CCACP)

Considérant la vacance de postes au sein du comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine (CCACP);

Considérant les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

Considérant les expériences professionnelles et personnels de Mesdames Mélissa Dubé et de Caroline Plante;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine (CCACP):

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De nommer les personnes suivantes comme membres du comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine (CCACP), pour un mandat de deux (2) ans :
 - Mme Caroline Plante
 - Mme Mélissa Dubé
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

34.125-03-17

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Atteinte des objectifs du schéma de couverture de risques

Considérant l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé pour les années 2016 à 2021 par le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier le 20 avril 2016;

Considérant les objectifs visés par ce schéma;

Considérant qu'il est nécessaire d'automatiser le déploiement des ressources à l'échelle régionale pour les risques élevés et très élevés, en vue d'atteindre une force de frappe optimale :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'entreprendre des démarches avec la municipalité de Lac-Beauport afin d'automatiser le déploiement des ressources lors de risques élevés et très élevés auprès de la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) afin d'avoir une entraide automatique avec la municipalité limitrophe de Lac-Beauport d'ici le 1^{er} avril 2017;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

35. 126-03-17

AUTORISATION DE SIGNATURES

Vente des terrains de la rue St-Paul

Considérant la Résolution 215-06-15 confirmant le souhait du conseil de se départir de trois terrains sur la rue St-Paul;

Considérant la Résolution 392-11-15, acceptant une offre d'achat pour lesdits lots (lots 2 285 955, 2 586 956 et 5 586 573);

Considérant le retrait de cette offre d'achat par l'acheteur potentiel;

Considérant le souhait du conseil municipal de poursuivre les démarches afin de vendre ces lots :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

N° de résolution ou annotations

- D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires à la vente des lots 2 285 955, 2 586 956 et 5 586 573 situés sur la rue St-Paul;
- D'autoriser le directeur général à négocier pour et au nom de la Ville la vente desdits terrains;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents à cette vente.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DIVERS

36. 127-03-17

Avril mois de la jonquille

Considérant qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

Considérant que le cancer, c'est 200 maladies et la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

Considérant que la société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec, qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

Considérant que le mois d'avril est Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et lutter contre tous les cancers :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

37. 128-03-17

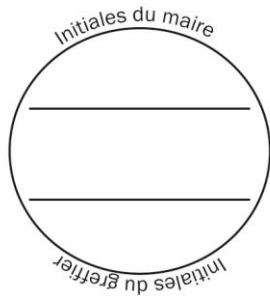
Motion de remerciement

Considérant que le 12 février dernier, Mme Carole Gagnon donnait sa démission à titre de préposée aux prêts à la bibliothèque municipale pour des raisons de santé;

Considérant que Mme Gagnon a débuté comme bénévole à la bibliothèque en 1990 (27 ans) pour devenir employée municipale à titre de préposée aux prêts en 1998 (19 ans);

Considérant que le conseil municipal, la Ville et plus particulièrement le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire désire déposer une motion de remerciements à Mme Carole Gagnon pour toutes les années de service comme bénévole, mais également comme préposée aux prêts à la bibliothèque municipale Le Trivent :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De remercier sincèrement Mme Gagnon pour toutes ces années de bénévolat et de travail à la bibliothèque municipale, jouant un rôle important pour la transmission de l'amour de la lecture auprès des petits et des grands;

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

38. 129-03-17

Période de questions

À 19 h 57, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 14.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

39. 130-03-17

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 14.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Maude Simard, avocate
Greffière

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.